



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



C/25/ 3

0057

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 octobre 1991

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-cinquième session ordinaire Genève, 24 et 25 octobre 1991

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1991

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. Le 4 février 1991, le Canada a déposé son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978 ("Acte de 1978"). L'Acte de 1978 est entré en vigueur à l'égard du Canada le 4 mars 1991.

2. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 20 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

3. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout Etat qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". Le Gouvernement uruguayen a demandé un tel avis par lettre en date du 3 septembre 1991. Le Conseil examinera cette demande lors de la présente session dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour.

II. REUNIONS

4. Une Conférence diplomatique de révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales a eu lieu du 4 au 19 mars 1991 sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Tous les Etats membres y ont participé; 27 Etats non membres étaient représentés par des délégations observatrices¹ et 25 organisations internationales² avaient délégué des représentants.

5. Le 19 mars 1991, la Conférence a adopté un Acte révisé de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, qui a été signé immédiatement après son adoption par les 10 Etats membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse. L'Acte révisé reste ouvert à la signature par les Etats membres jusqu'au 31 mars 1992.

6. La Conférence a adopté aussi une résolution relative à l'établissement de projets de principes directeurs sur les variétés essentiellement dérivées, une recommandation concernant l'ampleur de l'exclusion possible des semences de ferme de la protection et une déclaration commune relative à l'application territoriale de l'Acte de 1991 de la Convention pour ce qui est du Danemark et des Pays-Bas.

7. L'acte final de la Conférence a été signé par les 23 Etats suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie.

¹ Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Finlande, Ghana, Inde, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Ouganda, République de Corée, Roumanie, RSS d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union soviétique, Venezuela, Yougoslavie.

² Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Communautés européennes (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation européenne des brevets (OEB), Conseil international des ressources phyto-génétiques (CIRP), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles et ruraux (CEETAR), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Comité général de la coopération agricole de la Communauté économique européenne (COGECA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Comité des organisations professionnelles agricoles de la Communauté économique européenne (COPA), Comité des semences du Marché commun (COSEMCO), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des producteurs de l'agriculture (FIPA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI).

8. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-troisième session le 18 mars 1991 sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Il a examiné essentiellement la politique de l'UPOV dans ses relations avec les pays en développement et a décidé d'élargir la liste des organisations invitées aux sessions ordinaires du Conseil.

9. Pour les travaux des Groupes de travail techniques, on se reportera au document C/25/9.

III. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

10. Le 10 janvier, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. J.K. Barton, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Stanford (Etats-Unis d'Amérique), qui participait aux travaux d'un groupe d'étude des orientations du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et qui a fourni des informations au sujet d'un examen fondamental en cours de la politique des centres internationaux de recherche agricole en matière de protection des obtentions végétales et de protection de la propriété intellectuelle en général.

11. Le 30 janvier, le Secrétaire général a reçu la visite du Ministre colombien des affaires étrangères et lui a remis des documents utiles sur la protection des obtentions végétales.

12. Le 12 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Nicolai J. Maimeskoul, Deuxième secrétaire de la Représentation permanente de la RSS d'Ukraine à Genève, qui a demandé des informations au sujet du droit de la protection des obtentions végétales et des conditions d'adhésion à la Convention UPOV.

13. Le 25 février, le Secrétaire général adjoint a participé à Munich (Allemagne), en qualité d'observateur, à la dixième réunion du Groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation (biotechnologies) de l'Office européen des brevets, qui a examiné les propositions de révision de la Convention UPOV.

14. Le 11 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un représentant de la Mission permanente de la Colombie à Genève et de M. Hernando Gutiérrez de la Roche, Secrétaire général de l'Institut colombien d'agriculture et délégué de la Colombie à la Conférence diplomatique. A cette occasion, l'intérêt que porte le Gouvernement colombien à la protection des obtentions végétales et à la Convention UPOV a été examiné.

15. Le même jour, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de la délégation de la RSS d'Ukraine à la Conférence diplomatique. Cette délégation a fait part de l'intérêt que porte l'Ukraine à la protection des obtentions végétales, de l'intention de son pays d'élaborer une législation en la matière et de devenir membre de l'UPOV.

16. Le 12 mars, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Olli Rekola, Directeur au Ministère de l'agriculture et des forêts de la Finlande, qui a exposé les faits récents concernant le projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales et l'adhésion de la Finlande à la Convention UPOV.

17. Le 8 avril, l'Ambassadeur et représentant permanent de l'Argentine à Genève a rendu visite au Secrétaire général pour signer l'acte final adopté par la Conférence diplomatique.

18. Du 15 au 17 avril, le Secrétaire général adjoint a participé, à Helsinki, à un colloque organisé par le groupe finlandais de l'AIPPI sur les "frontières du droit des brevets". Il a présenté un exposé sur la protection prévue par la Convention UPOV et a mis tout particulièrement l'accent sur les dispositions de l'Acte de 1991.
19. Du 15 au 19 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à la quatrième session de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO, qui a eu lieu à Rome (Italie).
20. Le 18 avril, le Secrétaire général adjoint a participé à la sixième Conférence biennale sur la protection des obtentions végétales, organisée par le Département du droit de la propriété intellectuelle du Queen Mary and Westfield College de l'Université de Londres et tenue à Cambridge (Royaume-Uni). Il a parlé de l'Acte de 1991.
21. Du 21 au 23 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a suivi le congrès du Comité des semences du Marché commun (COSEMCO), qui a eu lieu à Edimbourg (Royaume-Uni).
22. Du 23 au 25 avril, le Secrétaire général adjoint a participé à une réunion d'un Groupe de travail sur les droits de propriété intellectuelle, tenue à Rome (Italie) et organisée dans le cadre du "Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources".
23. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a transmis au Gouvernement argentin ses observations sur l'avant-projet d'un nouveau décret destiné à assurer la conformité de la législation argentine sur la protection des obtentions végétales avec la Convention UPOV.
24. Le 7 mai, le Secrétaire général s'est rendu à Séoul (République de Corée) où il a examiné avec le Ministre de l'agriculture la question de la protection des obtentions végétales et l'intérêt que porte son pays à une adhésion à l'UPOV.
25. Du 13 au 15 mai, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Paris (France) à la réunion annuelle des représentants des autorités désignées responsables de l'application des systèmes de l'OCDE pour le contrôle des semences destinées au commerce international; il y a présenté un bref exposé sur la révision de la Convention UPOV.
26. Du 13 au 17 mai, lors de la session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, tenue à Beltsville (Maryland, Etats-Unis d'Amérique), à laquelle il a participé, le Secrétaire général adjoint s'est rendu au siège de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et au Ministère de l'agriculture. Il s'est aussi rendu au siège de la Banque mondiale et auprès du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à Washington, D.C.; à l'occasion de cette dernière visite, il a eu un entretien avec le Secrétaire exécutif.
27. Le 15 mai, au cours d'une visite en Roumanie, le Secrétaire général a rencontré le Vice-premier ministre, M. Dan Mircea Popescu, qui a fait part de l'intention du gouvernement de son pays d'adhérer à la Convention UPOV.

28. Du 22 au 31 mai, le Secrétaire général adjoint a participé à Tokyo (Japon) aux congrès mondiaux de la FIS et de l'ASSINSEL au cours desquels il a rencontré des fonctionnaires du Bureau de la production agricole du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche; par ailleurs, il a informé les participants du congrès de l'ASSINSEL du résultat de la Conférence diplomatique de 1991.

29. Du 27 mai au 2 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union s'est rendu à Santa Fé de Bogota, D.C. (Colombie) où il a participé au Séminaire national sur les semences, dont une partie était consacrée aux systèmes de protection des obtentions végétales; il a présenté un exposé sur certains aspects des systèmes de protection des variétés végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Il a aussi rendu plusieurs visites à des autorités gouvernementales.

30. Du 1^{er} au 4 juin, le Secrétaire général adjoint a participé à une session du "Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources" qui s'est tenue à Oslo (Norvège).

31. Le 6 juin, un groupe d'étude de la "Japan Patent Association" s'est rendu au siège de l'OMPI; au cours de cette visite, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a fait un exposé sur la révision de la Convention UPOV et le Secrétaire général adjoint a répondu à des questions.

32. Le 11 juin, le Secrétaire adjoint chargé de la politique générale et de la législation au Département philippin des sciences et techniques s'est rendu au siège du Bureau de l'Union; des informations lui ont été communiquées au sujet de l'UPOV et du séminaire qui aura lieu à Tokyo (Japon).

33. Le 17 juin, le Directeur du programme régional des semences pour le programme FAO (programme DANIDA) d'amélioration de la production des semences en Asie s'est rendu au siège du Bureau de l'Union afin d'examiner la possibilité d'une participation de ce dernier à de futurs programmes de formation qui pourraient comprendre une ou plusieurs sessions consacrées à la protection des obtentions végétales ou de la fourniture d'une assistance au titre de ces programmes.

34. Les 20 et 21 juin, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont été invités à une réception donnée à Paris (France) en l'honneur de M. Michel Simon, ancien Secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), à l'occasion de son départ à la retraite; ils ont également rencontré les membres de la commission du groupe français de l'AIPPI qui étudie la question n° 93 de l'AIPPI concernant la protection des obtentions végétales.

35. Du 22 au 27 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la troisième session du Groupe ad hoc d'experts juridiques et techniques de la diversité biologique, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et tenue à Madrid (Espagne).

36. Du 2 au 4 juillet, le Secrétaire général adjoint a participé à Rio de Janeiro (Brésil) à des journées d'étude internationales sur "la propriété intellectuelle et la biotechnologie - un outil pour l'intégration du continent dans le monde", organisées par l'Association brésilienne des entreprises de biotechnologie, la Société brésilienne de biotechnologie et la Fédération latino-américaine des associations d'entreprises de biotechnologie. Les participants ont conclu que les "variétés végétales doivent être protégées par des droits d'obtenteur dans le cadre d'un système fondé sur la Convention UPOV".

37. A cette occasion, le Secrétaire général adjoint a aussi rendu visite au Président de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI); il a appris que le Gouvernement brésilien avait institué une commission interministérielle chargée de formuler des recommandations relatives à la protection des obtentions végétales.

38. Les 8 et 9 juillet, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Brasilia auprès de certaines administrations publiques, dont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture, l'Organisation nationale brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) et le Centre national pour les ressources génétiques (CENARGEN); il a présenté un exposé sur la Convention UPOV à des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, de l'EMBRAPA, et du CENARGEN.

39. Du 10 au 12 juillet, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Santa Fé de Bogota, D.C. (Colombie), où il a rencontré M. Fidel Cuellar, Ministre par intérim de l'agriculture, M. Rodrigo Pardo, Vice-ministre des affaires étrangères, M. Jorge Ramirez, Chef du Service de l'agriculture du Département national de la planification (qui est rattaché au Bureau du Président), Mme Fidelia Villamizar de Pérez, Directeur de la Direction de l'industrie et du commerce, M. Clemente Forero Pineda, Directeur général de l'Institut colombien pour le développement de la science et de la technique, M. Gabriel Montes Llamas, Directeur général de l'Institut colombien d'agriculture (ICA), des fonctionnaires de la Division du commerce international du Ministère du développement, ainsi que des représentants d'ASCOFLORES, l'Association colombienne des producteurs de fleurs. Il a aussi été invité à un dîner donné par M. Luis Alberto Zorro Sanchez, Président de l'Association nationale colombienne des conseils en propriété industrielle. Tous les départements du Gouvernement colombien ont dit appuyer l'introduction de la protection des obtentions végétales et il a été convenu que l'UPOV organisera un séminaire national qui aura lieu en Colombie les 21 et 22 novembre, immédiatement avant le séminaire qui se tiendra à Buenos Aires (Argentine).

40. Les 15 et 16 juillet, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Mexico où il a rencontré M. Carlos Hank Gonzalez, Secrétaire (Ministre) à l'agriculture et aux ressources hydrauliques, et M. Roberto Villareal, Directeur général de la Direction du développement technique du Ministère de l'industrie et du commerce extérieur (qui s'occupe des questions de propriété industrielle). Le Mexique a adopté récemment une législation modifiée sur les brevets, qui étend la protection par brevet d'invention aux variétés végétales. Les entretiens ont porté sur l'adoption éventuelle d'une législation sur les obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

41. Le 16 juillet, le Bureau de l'Union a reçu une communication de M. Akhlaq Hussain, Directeur du Département national de l'enregistrement des semences de la Division de l'alimentation et de l'agriculture (Rawalpindi, Pakistan), à laquelle était joint un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Le Bureau de l'Union a transmis au Gouvernement pakistanais ses observations succinctes sur ce projet.

42. Le 25 juillet, M. Decio Zylbersztajn, professeur à l'Université de Sao Paulo (Brésil) s'est rendu au siège du Bureau de l'Union. Le Gouvernement brésilien lui avait alloué des fonds pour étudier les effets de la protection des obtentions végétales à l'étranger.

43. Le 30 juillet, le Bureau de l'Union a reçu du Maroc un projet de loi sur la protection des obtentions végétales et une demande du gouvernement de ce pays par laquelle celui-ci sollicite l'envoi d'une mission de l'UPOV au Maroc pour procéder à des échanges de vues sur ce projet.

44. Le 31 juillet, le Bureau de l'Union a reçu de la Bulgarie, pour observations, un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

45. Le 23 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté à Zurich (Suisse), devant des agents de brevets stagiaires, un exposé sur le système UPOV de protection des obtentions végétales.

46. Le 26 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Yverdon (Suisse), à une réunion du Groupe des semences forestières de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS), et a exposé le résultat de la Conférence diplomatique.

47. En juin, juillet et août, le Bureau de l'Union et le Gouvernement uruguayen ont procédé à un échange de correspondance au sujet des changements qu'il était proposé d'apporter à la législation nationale en vue de la rendre conforme à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

48. Le 3 septembre, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement uruguayen une demande en vertu de l'article 32.3) de l'Acte de 1978 (voir au paragraphe 3 ci-dessus).

49. Les 17 et 18 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à York (Royaume-Uni) à une conférence sur les "techniques nouvelles pour les systèmes de culture" organisée par l'Association of Applied Biologists et y a présenté un exposé.

50. Le 18 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Angers (France) à l'Assemblée générale de la SEPROMA, syndicat français des établissements producteurs de semences de maïs.

IV. PUBLICATIONS

51. Le Bureau de l'Union a publié cinq numéros de "Plant Variety Protection" et le compte rendu du Séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a eu lieu à Budapest (Hongrie), du 19 au 21 septembre 1990.

52. Le Bureau de l'Union a aussi mis en route la publication de brochures contenant l'Acte de 1991 en français, en allemand et en anglais. En outre, il a établi des projets de textes officiels en arabe et en espagnol et les a envoyés aux gouvernements intéressés pour observations. Des projets de traductions ont aussi été établis en italien, en portugais et en russe.

[Fin du document]